

Reprendre la main sur nos territoires à l'heure des ruptures technologique et écologique.

La fin d'un monde, porter d'urgence un contre-modèle d'aménagement du territoire.

L'état de nos territoires n'est pas le fruit d'une fatalité naturelle ou d'une modernisation inéluctable. Il est le résultat tangible du développement des forces productives au profit d'une classe : celui du capitalisme financier et de ses relais étatiques.

La métropolisation forcée, la désindustrialisation, la casse des services publics et l'artificialisation des sols, sont les stigmates d'une même politique libérale au bout de souffle.

Aujourd'hui, deux nouvelles mutations, si nous les abandonnons au marché, achèveront de disloquer le pays : la transition écologique, utilisée comme prétexte à une nouvelle fiscalité injuste, et la révolution numérique, qui transforme nos données en bien de prédation privée.

Face à cela, notre congrès doit poser les bases d'un véritable contre-modèle d'aménagement, fondé sur l'émancipation humaine, le respect de l'environnement et l'équité territoriale.

A/ Le territoire comme variable d'ajustement du capital

1. La métropolisation contre l'égalité réelle : pour un rééquilibrage démocratique

Les politiques de « compétitivité des territoires » ont concentré les richesses, les emplois qualifiés et les infrastructures dans quelques métropoles. Ce phénomène n'est pas une évolution naturelle mais un transfert organisé de la valeur des périphéries vers les centres.

Dans le même mouvement, les villes moyennes et petites ont été vidées de leurs fonctions stratégiques, transformées en simples divisions spécialisées des territoires avec par des cités-dortoirs ou en zones commerciales périphériques sans âme.

La France des « angles morts » ou « des invisibles » (petites villes, zones rurales, banlieues populaires) est vampirisée conduisant ces dernières années à des révoltes en « banlieues » et « Gilets Jaunes ». On y prélève les forces vives et les ressources sans redistribution.

L'objectif doit être de renverser ce mécanisme pour construire un maillage équilibré de territoires coopératifs.

2. La logistique capitaliste contre le travail :

Même si des résistances sont de plus en plus fortes face à ce modèle, l'aménagement reste encore aujourd'hui dicté par les besoins du grand capital logistique (entrepôts géants,

autoroutes, plateformes). L'espace n'est plus aménagé pour les besoins des populations, mais pour fluidifier la circulation des marchandises et maximiser la rente foncière.

3. La révolution des données, nouveau vecteur d'inégalités :

Pendant que l'État se désengage, des géants privés (GAFAM) captent les données de nos mobilités, de notre consommation d'énergie, de nos déplacements. Ces données, qui devraient servir à planifier l'intérêt général, deviennent un outil de prédation marchande, creusant l'écart entre territoires connectés et délaissés du numérique. L'intelligence artificielle, utilisée sans contrôle public, renforce ces logiques en optimisant la localisation des activités uniquement au profit de la rentabilité financière.

4. L'État et les collectivités doivent arbitrer en faveur des populations et de l'environnement

La réforme territoriale (fusion des régions, loi NOTRe) a éloigné la décision des citoyens. La disparition de la DATAR au profit de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a acté le passage d'une logique d'aménagement planifié à une logique d'appels à projets (fonds vert, France 2030) qui met les collectivités en concurrence, au lieu de les doter de moyens pérennes .

B/ Principes fondateurs : Le territoire comme bien commun

Notre vision de l'aménagement doit rompre avec le productivisme et cette vision néolibérale.

Elle doit s'articuler autour de trois piliers :

1. L'égalité réelle : Nous devons garantir les mêmes droits concrets et la même couverture (à l'eau potable, à l'énergie, à la mobilité, à la culture, à un logement décent, santé, l'éducation, à la connexion numérique et aux services publics essentielles) quel que soit le territoire.

2. La planification écologique et sociale :

Opposer à la loi du marché une planification démocratique qui articule impératifs écologiques (sobriété foncière, transition énergétique) et progrès social (emploi industriel de qualité, relocalisation, transition agroécologique).

3. La démocratie économique et numérique : Le territoire doit se gérer collectivement. Cela implique de transférer le pouvoir des actionnaires, des lobbies et des préfets vers les travailleurs, les habitants et les collectivités, y compris sur les données et les algorithmes qui régissent nos vies.

C/ Des propositions de rupture

Notre contribution doit déboucher sur des propositions de loi et des mots d'ordre concrets.

1/ Refonder un service public national de l'aménagement des territoires

Créer un pôle public bancaire de l'aménagement : La Caisse des Dépôts et Consignations et la banque des territoires dans ses missions stratégiques pour en faire le bras armé d'un Contrat État/collectivités locales écologique et social, finançant à taux zéro les investissements et les équipements des collectivités (hôpitaux, écoles, transports, infrastructure) sans passer par l'endettement privé.

Nous proposons que l'établissement public national foncier administré par les collectivités territoriales et l'Etat appuyé par la foncière publique de l'Etat soit doté d'une capacité d'investissement initiale de 5 milliards d'euros, abondée par une partie des recettes de la Caisse des Dépôts et par la taxe sur les plus-values foncières.

Cette foncière aurait pour mission d'acquérir des terrains stratégiques pour bloquer la spéculation. Elle interviendrait prioritairement sur les friches industrielles et ferroviaires, les zones commerciales en déclin, les entrées de ville délaissées, et les terrains agricoles périurbains menacés.

Instaurer un moratoire sur les fermetures de services publics : Interdire toute fermeture de bureau de poste, de classe, de ligne SNCF, de centre hospitalier, de maternité ou de services publics essentiels sans un référendum local d'initiative populaire.

Rétablir une véritable administration de mission (une nouvelle DATAR) dotée également de pouvoirs coercitifs pour rééquilibrer les investissements publics en faveur des territoires populaires et ruraux.

2/ Le logement, droit humain fondamental, et la reconquête des friches commerciales. (Voir livret logement)

Mettre en place un bouclier contre la spéculation : Instaurer un encadrement strict des loyers sur l'ensemble du territoire et encadrer les prix du foncier en zone tendue. Encourager le BRS.

Lancer un grand plan de construction et de rénovation publique : Sortir le logement de la loi du marché en aidant les bailleurs sociaux pour construire 200 000 logements sociaux par an, performants énergétiquement.

Mettre en œuvre un plan de transformation des zones commerciales et d'entrées de ville : Nous proposons un moratoire immédiat sur toute nouvelle construction de centre commercial en périphérie, un plan national de requalification obligatoire (centrales photovoltaïques, jardins partagés, forêts urbaines), et l'obligation de reconvertir ces zones en « pôles de vie mixtes » (logements sociaux, services publics, commerces de bouche, espaces verts), sous peine de réquisition par la foncière publique.

3/ Réindustrialiser, reconquérir la souveraineté et révolutionner les mobilités sur nos territoires

Planifier la relocalisation industrielle : Créer des pôles publics territoriaux dans les bassins désindustrialisés, axés sur les besoins fondamentaux (santé, alimentation, énergie, mobilité, logement) afin de pouvoir relocaliser l'industrie stratégique.

3.1 : Un plan d'investissement massif pour le ferroviaire (train quotidien et grande vitesse).

Sortir de la mise en concurrence du rail et créer un grand service public ferroviaire unifié.

Lancer un plan d'investissement pluriannuel pour le rail : 100 milliards sur 10 ans. L'État doit cesser de faire financer par l'utilisateur ce qu'il refuse d'assumer par l'impôt. Alors que les besoins pour la régénération du seul réseau ferroviaire existant sont estimés à 4 milliards d'euros par an, l'investissement actuel plafonne à environ 2,8 à 3 milliards. Nous exigeons une contribution obligatoire de l'État à hauteur d'1,5 milliard d'euros supplémentaires par an, financée par la socialisation des recettes autoroutières (2,5 à 3 milliards d'euros annuels de péages à échéance des concessions),

Pour garantir un financement pérenne, nationaliser sur l'ensemble des territoires le Versement transports, taxe bureaux, ecotaxe frontalière.

Développer un réseau de trains rapides modernisés au service de tous les territoires : Au-delà des seules LGV reliant les métropoles, nous devons proposer un plan de développement des "Intercités de haute vitesse" "IHV" visant à relier les villes moyennes entre elles et les grandes villes avec des fréquences cadencées et des tarifs accessibles. L'objectif est de faire du train rapide non un outil de métropolisation, mais un instrument de cohésion territoriale permettant de vivre et travailler dans une ville moyenne tout en accédant rapidement aux bassins d'emploi voisins.

Un plan d'urgence de 4 milliards sur 10 ans pour le fret ferroviaire, afin d'atteindre les objectifs de report modal.

3.2 : Un plan national pour les mobilités douces et électriques

Créer un fonds national « Mobilités actives et partagées » à la main des collectivités : Doté d'1 milliard d'euros par an, ce fonds co-financerait les schémas directeurs cyclables des intercommunalités, la sécurisation des pistes cyclables, et le déploiement de parkings vélos électriques ou scooters sécurisés dans les gares et pôles d'échanges.

Lancer un plan « Territoire 100 % mobilités électriques partagées » : Déployer dans chaque bassin de vie des solutions d'autopartage de véhicules électriques en libre-service, adossées aux gares et aux centralités, pour offrir une alternative à la voiture individuelle en zone peuplée.

Instaurer un service public unifié de la mobilité : Créer, à l'échelle des bassins de vie, des autorités organisatrices de la mobilité dotées de moyens pérennes pour intégrer tous les modes de mobilité (train, car, vélo, autopartage, transport à la demande) dans une offre lisible et accessible à tous.

4/ La donnée et l'IA, leviers d'un aménagement démocratique et planifié

Créer un « Service Public de la Donnée Territoriale » (SPDT) : Adossé à l'IGN et à l'INSEE, ce service collecterait et ouvrirait gratuitement toutes les données d'intérêt général.

Exiger la transparence des algorithmes privés : Imposer un contrôle démocratique sur l'impact territorial des algorithmes utilisés par les plateformes.

Développer une IA publique au service de la planification écologique : Modéliser les scénarios de transition pour aider les élus locaux.

Garantir la souveraineté numérique des collectivités : Créer un « cloud public des territoires » pour héberger les données sensibles.

E/ Refonder l'armature territoriale pour une véritable démétropolisation vers des territoires équilibrés.

1 : Un plan national pour les villes moyennes et petites

Lancer un « Plan de reequilibrage des villes moyennes et petites » : Inverser la logique des métropoles en fléchant prioritairement les investissements publics (universités, hôpitaux, équipements culturels, services publics) vers les villes de 10 000 à 100 000 habitants. L'objectif est de recréer des bassins de vie autonomes offrant des services de qualité et des emplois diversifiés, pour que les Français aient le choix de vivre ailleurs que dans les métropoles.

Créer des pôles publics d'enseignement supérieur déconcentrés : Avec la baisse de la démographie scolaire, nous pouvons anticiper l'implantation dans chaque ville moyenne des antennes universitaires publiques, des IUT, des classes préparatoires dans les lycées et groupe scolaire en déprise, pour former les jeunes sur place et les ancrer dans leur territoire et/ou pour instaurer des centres de formation continus publics.

Toute nouvelle implantation d'un service public (agence Pôle emploi, trésorerie, maison France Services, police, centre de santé, Hôpitaux, justice, établissements culturels et sportifs) devra prioriser envers les villes en carences.

2 : Le droit à l'expérimentation territoriale comme levier de transformation

Le droit à l'expérimentation, inscrit à l'article 72 de la Constitution depuis 2003, permet aux collectivités de déroger, pour une durée limitée, aux règles nationales pour tester des politiques innovantes . Nous proposons de l'utiliser massivement pour inventer les territoires de demain.

Créer un statut de « Territoire laboratoire de la transition » : Permettre aux collectivités volontaires (communes, intercommunalités, départements, régions) de demander à expérimenter des dérogations dans des domaines variés :

- Urbanisme : expérimenter des formes urbaines alternatives (habitat léger, éco-hameaux) dérogeant aux règles du PLU.
- Mobilité : liberté d expérimenter la gratuité totale des transports en commun sur un bassin de vie.
- Services publics : expérimenter des maisons de services publics intégrant des fonctions innovantes (guichet unique numérique, permanences élargies) .
- Simplifier la procédure d'expérimentation : Actuellement trop lourde (proposition au préfet, instruction par la DGCL, avis des ministères, projet de loi) , nous proposons de créer un guichet unique national avec une procédure accélérée pour les projets innovants.
- Garantir l'évaluation démocratique : Toute expérimentation devra faire l'objet d'une évaluation transparente, d' étude d impact associant citoyens, élus et chercheurs, avant décision de généralisation, d'abandon ou de prolongation .

3 : Simplifier démocratiquement l'architecture institutionnelle

Ce vieux débat entre “Girondins”, “Montagnards” et Bonapartistes” doit être tranché.

L'empilement des échelons (commune, intercommunalité, département, région) nuit à la lisibilité de l'action publique et dilue la responsabilité démocratique. Nous proposons d'engager un grand débat citoyen pour simplifier cette architecture, avec 2 scénarios soumis à la décision démocratique par referendum.

Scénario 1 : La fusion département-région

Par la creation de « super département élargis » ou des « conseillers généraux », exerçant l'ensemble des compétences départementales et régionales unifiées. Ce scénario maintiendrait une proximité tout en rationalisant l'organisation et la complémentarité des politiques publiques .

Scénario 2 : Suppression de l'échelon départemental. Les départements, créés en 1790, sont aujourd'hui fragilisés financièrement (dépendance aux DMTO, effet de ciseau entre recettes et dépenses sociales) . Leurs compétences sociales (RSA, APA, PCH) pourraient être transférées aux régions (pour la stratégie) et aux intercommunalités (pour la proximité). Cette simplification renforcerait les régions comme échelon stratégique et des intercommunalités comme échelon de proximité.

4 : Le regroupement volontaire des communes de moins de 1 000 habitants

La France compte près de 35 000 communes, dont une majorité de moins de 1 000 habitants. Si cet échelon de proximité est précieux, la multiplicité des petites communes génère des difficultés de gestion, une fragilité financière et une incapacité à porter des projets structurants. Nous ne pouvons les ignorer. La coopération intercommunale a partiellement répondu à ce défi, mais sans résoudre la question de l'identité communale.

C'est pourquoi il faut encourager, par des incitations financières fortes (bonification de DGF, reprise de dette, financement de projets structurants), le regroupement volontaire des communes de moins de 1 000 habitants en « communes nouvelles » ou en « communes unies » préservant des conseils de village ou des mairies déléguées.

L'objectif est d'atteindre un seuil minimal de 1 000 habitants par commune pour garantir une capacité d'ingénierie, de gestion et de projet, tout en préservant la démocratie de proximité par la création de conseils de village élus et dotés de budgets participatifs.

Ces regroupements ne pourront être imposés par l'État. Ils seront soumis à référendum local dans chaque commune concernée, et les communes pourront choisir leur partenaire (regroupement avec des communes voisines, fusion au sein de l'intercommunalité existante, etc.).

Pour finir, loin d'être une question technique, l'aménagement du territoire est le lieu de la reconquête du pouvoir sur nos vies. Bien sûr, des expériences vertueuses existent : les territoires et le communisme municipal ou les bonnes pratiques sont largement reprises dans certains territoires. Toutefois, avec ses 2 mutations informationnelles et écologique, il y a un impératif à reprendre le contrôle de nos usines et de nos fabriques, de nos terres, de nos gares, de nos centres commerciaux en friche et de nos données que nous pourrions construire une France libérée du joug de la finance afin de mener une transition révolutionnaire avec l'ensemble des outils à notre disposition. Nous devons porter la voix d'un aménagement qui ne se contente pas de « panser les plaies » du libéralisme, mais qui propose un projet de civilisation alternatif : celui de la République des territoires solidaires, connectés et planifiés au service de l'humain et de la planète.